

## **Pétition contre la démolition d'une demeure de style de la fin du XIXème siècle située au 22 chemin du Velours**

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous soussignés demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat du canton de Genève ainsi qu'au Conseil municipal et Conseil Administratif de la ville de Genève de mettre tout en œuvre afin d'annuler et d'interdire l'autorisation de démolition publiée le 25 novembre 2009 dans la FAO et portant le no M6260.

Sachant ce qui suit :

- L'édifice situé au 22 chemin du Velours date de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, de style bourgeoise avec un clocheton d'un style « châtelain » particulier à Genève.
- L'édifice constitue un des derniers témoins de la construction d'époque dans le quartier.
- L'édifice se trouve dans un écrin de verdure avec de nombreux arbres centenaires, poumon vert indispensable dans un quartier déjà fortement urbanisé.
- Le plan localisé de quartier prévoyant à l'origine le remplacement de ce édifice est très ancien, plus de 30 ans, modifié il y a plus de 20 ans et n'est donc plus d'actualité.
- Des édifices de même style architectural retiennent désormais l'intérêt des milieux de protection de patrimoine et ont été mis à l'inventaire à Genève dans les années 1990 dans le quartier des Eaux-Vives.
- L'affectation actuelle ou encore récente de cet immeuble est le logement d'étudiants.

Les soussignés demandent de tout entreprendre aux fins:

- D'interdire la démolition de l'édifice.
- De conserver la demeure du 22 chemin du Velours comme patrimoine.
- De préserver un espace vert, le jardin et les arbres comme poumon de verdure indispensable.
- De réviser le plan localisé de quartier pour préserver le site.

**Annexe** : Liste des signataires

Monsieur  
Philippe THIEMANN  
20A, chemin du Velours  
28, chemin du Velours  
1231 Conches

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	18 MAI 2010
Traiter par:	
Copies:	

PRESIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENEVE  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1211 Genève 3

Genève, le 14 mai 2010

Concerne : pétition pour la protection d'une demeure sise 22, chemin du Velours à Conches

Madame la Présidente du Conseil Municipal,

Au nom et pour le compte des pétitionnaires, la plupart étant des habitants du quartier concerné, je me permets de vous adresser en annexe une pétition demandant de prendre des mesures pour obtenir le classement de la demeure sise 22, chemin du Velours à Genève.

En effet, les habitants du quartier sont extrêmement inquiets du fait que les propriétaires de la parcelle sur laquelle est sise la dite demeure désirent la démolir pour la remplacer par un immeuble moderne. Or, il s'agit d'un des derniers vestiges de ce type de construction dans le quartier, d'un style architectural qui retient de plus en plus l'attention des milieux concernés. Qui plus, cette jolie demeure, encore en bon état, se trouve dans un « écrin de verdure », indispensable dans le quartier.

Les pétitionnaires, qui sont dans leur majorité des habitants du quartier, demandent à ce que le Conseil Municipal prenne toutes les mesures de protection possibles afin que cette bâtisse ne soit pas démolie et qu'elle soit conservée, pour rester comme exemple du patrimoine bâti en zone périurbaine du début du XXe siècle.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il y a une urgence, dès lors que les propriétaires ont des vellétés de vouloir démolir cette bâtisse et ont déjà entrepris quelques travaux de démolition à l'intérieur.

En vous remerciant par avance de la bonne suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil Municipal, à l'assurance de ma très haute considération.

  
Philippe THIEMANN

Annexe : mentionnée